



Hauts-de-France



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

APPEL À CANDIDATURES

Mise à disposition de parcelles pour un projet en
grandes cultures en agriculture biologique

Parcelles de 8,5 ha à CHÂTEAU-THIERRY (02)

Lancement de l'appel : 25 juillet 2023

Échéance des candidatures : 6 octobre 2023

Entrée sur le terrain : janvier 2024



1. OBJET

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) est propriétaire de parcelles situées sur la commune de Château-Thierry, d'une superficie totale de 8,5 hectares, sur lesquelles le développement d'un projet en agriculture biologique est souhaité.

Dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, la CARCT souhaite développer pour le territoire une alimentation de proximité, de qualité, durable, saine et accessible. C'est pourquoi la CARCT lance aujourd'hui un appel à candidature tourné vers une agriculture durable et biologique, et vers l'approvisionnement de débouchés locaux, notamment en restauration collective. Au travers d'un tel projet, la CARCT ambitionne de servir les intérêts des habitants du Sud de l'Aisne, par une préservation des ressources naturelles, la création d'emploi ainsi que par l'entretien d'une économie de proximité.

Encourageant le développement de l'offre locale en produits biologiques et accompagnée par l'association Terre de Liens et Bio en Hauts-de-France, la CARCT propose la mise à disposition de ses parcelles. Cette dernière se fera par location sous bail rural environnemental, pour une durée de 12 ans comportant entre autres une clause demandant au.x porteur.s de projet de cultiver les parcelles avec le label agriculture biologique.

Le territoire de la CARCT est situé au sud de la région Hauts-de-France et du département de l'Aisne et aux portes des régions Ile-de-France à l'ouest et du Grand Est à l'est. À une heure de Paris, le Sud de l'Aisne applique une politique ambitieuse en matière de développement économique et de préservation de l'environnement.

2. PRÉSENTATION DU BIEN

a) Terres

Les parcelles proposées se situent au nord-ouest de la commune de Château-Thierry, le long du chemin rural dit des Étangs, en zone urbanisée. Situées en périphérie de la commune (environ 5 km), elles sont cernées par un secteur d'habitat composé de plusieurs ensembles collectifs ainsi que de pavillons individuels. Elles sont actuellement classées en zone urbanisable.

Les parcelles ZM 250 – 251 -252 sont des parcelles sur lesquelles étaient cultivées en grandes cultures jusqu'en 2017. Bien qu'elles aient été entretenues par la suite, elles sont actuellement en friche.

La certification en agriculture biologique pourra être demandée dès la première année puisqu'aucune fertilisation organique, calcique et minérale de synthèse n'a été faite depuis plus de 3 ans, sous couvert de l'avis définitif de l'organisme certificateur.

Commune	Références cadastrales	Surface	Description	Propriétaire	Type de mise à disposition envisagée
Château-Thierry	ZM 250 – ZM 251 – ZM 252	8,5 ha	Friche	Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry	Bail Rural Environnemental



b) Aménagements

Accès : L'entrée sur les parcelles se fait le long du chemin rural des Étangs

Clôture : Les parcelles ZM 250 – 251 -252 ne sont actuellement pas clôturées

Bâtiment : Aucun bâtiment agricole n'est présent sur la parcelle

Électricité : Pas de raccordement au réseau électrique à ce jour, tout prolongement des réseaux pour un raccordement sera à la charge du ou de la porteur.se de projet.

Eau potable : Pas d'arrivée d'eau potable sur la parcelle à ce jour

Eau d'irrigation : Aucun forage sur la parcelle à ce jour, ni aucun forage à envisager (coût bien trop élevé que celui-ci pourrait représenter).

c) Potentiel agronomique

Un diagnostic parcellaire des potentialités à l'agriculture biologique a été réalisé par Bio en Hauts-de-France et Terre de Liens. Il est disponible sur demande auprès de Juliette Piau (j.piau@terredeliens.org) et / ou Valentin Dubois (v.dubois@bio-hdf.fr).

3. TYPOLOGIE DE PROJETS

Est attendu : un projet en agriculture biologique, confortation d'exploitation existante, permettant la sécurisation d'une exploitation déjà existante ainsi que le renforcement de l'autonomie financière de l'agriculteur.trice, sur une production en grandes cultures.

Sont encouragés : les projets de cultures innovants (féveroles, lentilles, pois chiche, par exemple) avec possiblement rotation de légumes de plein champ.

À noter :

- la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un forage a révélé que sa mise en place semble trop complexe et économiquement non-viable au vu de la profondeur à laquelle. Les cultures en place devront donc se passer d'irrigation ;
- le coût de la certification AB s'élève à 400 euros par an et peut être pris en charge à hauteur de 80 % par la région Hauts-de-France pour une durée de 5 ans.

0


4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le comité de sélection priorisera les projets selon les critères ci-après :

- tout élément démontrant la viabilité technique et économique du projet ;
- production en agriculture biologique et innovante sur le volet agronomique : variété robuste, moins gourmande en eau, légumineuse...
- une attention particulière sera portée aux projets économes et innovants ;
- tout projet s'engageant à dédier une partie des surfaces à l'approvisionnement locale et/ou présentant un fort ancrage territorial dans ses débouchés.

Bon à savoir :

- le ou les candidats devront posséder un diplôme agricole et/ou une expérience significative permettant de juger de leur capacité à gérer une entreprise agricole ;

- 
- dans le cadre d'une installation, et si cela n'est pas déjà le cas, le ou les candidats devront s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement à l'installation et être suivis par un service compétent dans ce domaine.

5. COMMENT CANDIDATER ?

Vous êtes invité-e-s à manifester votre intérêt dès que possible afin que nous vous communiquions la date de visite collective du site, qui se déroulera à la mi-septembre. Votre participation à cette visite est fortement conseillée.

Pour faire acte de candidature, envoyez par mail avant le **6 octobre 2023** votre dossier complet à Valentin Dubois (v.dubois@bio-hdf.fr) et / ou Juliette Piau (j.piau@terredeliens.org), en précisant l'intitulé : « Réponse à l'AAC agriculture biologique Château-Thierry ».

Afin d'évaluer les candidatures, un comité de sélection sera chargé d'étudier les projets reçus et de choisir le ou les candidats. Celui-ci sera composé des membres de la CARCT, de Terre de Liens et de Bio Hauts de France.

Votre dossier devra comprendre :

- le formulaire de candidature en annexe 1
- tous documents permettant de répondre aux critères d'éligibilité et de sélection : CV, description du projet, éléments technico-économiques (budget prévisionnel) ...

ANNEXE 1 Formulaire de candidature

Dans le cas d'un projet collectif, merci à chacun(e) de remplir cette feuille du formulaire.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Tél: Mail :

Date de naissance : ... / /

Diplôme agricole (oui/non, lequel) :

Études et formations

Indiquez aussi les formations courtes et non diplômantes, celles en cours et en projet.

-
-
-
-

Situation professionnelle actuelle :

Parcours professionnel et personnel en lien avec le projet :

Description du projet :



Modalités de commercialisation envisagées :

Contact et démarches entreprises auprès des structures accompagnant l'installation et les projets agricoles (pour les porteur.ses de projet) :

Motivations vis-à-vis de cet appel à candidature :